

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 8, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, et francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 6 janvier 1845.

Nous assistons depuis quelques jours à des faits politiques qui méritent quelque attention. On sait que le système qui nous régit vise à l'immobilité; on sait que, chaque fois qu'il se croit menacé, il opère quelques oscillations qui suffisent pour désarmer les uns et contenir les autres; mais, au fond, les choses restent les mêmes, et les personnes même ne changent que provisoirement. On fait remplir les mêmes rôles avec des sujets qui ont des aptitudes différentes. Ceci est parfaitement compris de tous les hommes de bonne foi qui ont suivi avec quelque attention la politique de notre gouvernement. Avec un peu plus d'agitation qu'en Autriche, nous avons pratiqué une ligne de conduite à peu de chose près identique.

Nous n'avons touché à rien de sérieux dans nos institutions depuis la révision de la charte et la confection des lois complémentaires stipulées en 1830, et quant à notre nationalité, elle n'a rien gagné, ce nous semble, ni en force ni en considération.

Pour amortir ainsi le mouvement de juillet 1830, pour le réduire à de si minimes proportions, on a dépensé de gros budgets, ou a énormément usé de la corruption, et on a fait usage du sophisme jusqu'à l'abus.

Aujourd'hui cependant on semble réfléchir aux résultats qu'on a obtenus; le parti conservateur lui-même doute de l'excellence du système qu'il a préconisé, et l'opposition est plus que jamais décidée à le combattre.

Si M. Guizot est en butte à de si vives récriminations, s'il y a tant de rancunes amoncelées sur sa personne, il faut bien le reconnaître, c'est qu'il a apporté à la continuation du *statu quo* un concours puissant; le pays le voit avec répugnance au pouvoir par cette raison surtout qu'il est las des concessions incessantes faites à l'étranger et de la compression qu'on fait peser sur toutes les idées généreuses. On croyait que les populations s'engourdiraient et donneraient leur démission, il n'en est rien; elles sont toujours là, inquiètes, agitées, et attendant des incidents nouveaux pour intervenir directement dans la politique. Ce qui le prouve, c'est l'accueil fait récemment à la pétition des travailleurs, c'est le mouvement qu'elle a imprimé à la presse de toutes les opinions.

L'esprit public n'est donc pas amorti en France. Pour se produire avec succès, il lui faudrait une direction forte et calme; mais il semble, en vérité, que ceux qui se croient mandat de l'éclairer se complaisent à le troubler, et que la confusion leur paraît préférable à l'ordre, le gâchis à une bonne méthode.

On le sait et on le répète partout, le ministère est aux abois. Pourquoi ne le renverse-t-on pas? La raison en est simple: ses adversaires sont désunis. Il y a pourtant des questions sur lesquelles on ne devrait pas rencontrer de désaccord. Ces questions sont celles qui touchent à notre dignité extérieure, celles qui touchent aux

points les plus essentiels de notre liberté, parce que l'opposition doit en toute occasion maintenir les maximes de droit public qui font la force des états et les rendent respectables.

A Taïti, nous avons fléchi devant les exigences de l'Angleterre. Sur ce point, l'opposition doit voter comme un seul homme, non pour renverser le ministère, mais pour prouver aux Anglais que la France n'entend pas ratifier les mauvaises actions de son gouvernement, ni sanctionner ses lâchetés.

Dans les affaires du Maroc, nous avons signé un traité de paix contraire à toutes les règles du droit des gens; nous n'avons pas fait payer aux vaincus les frais de la guerre, ce qui est immoral. Ou nous avons été agresseurs injustes, ou les Marocains nous ont attaqués injustement. Si nous avons été agresseurs injustes, pourquoi a-t-on donné des louanges à nos troupes? Si nous n'avons fait que nous défendre, pourquoi n'avons-nous pas fait payer les frais de la guerre à ceux qui nous ont forcés de les repousser? Sur ce point encore toute l'opposition doit être unanime.

Pour les affaires intérieures, il nous semble que l'opposition doit être unanime aussi sur les points suivants :

- Modification de la loi électorale;
- Équilibre du budget;
- Révision des lois qui garrontent la presse;
- Restriction du pouvoir royal;
- Responsabilité réelle des ministres;
- Diminution de la rente.

Depuis près de dix ans tous les membres de l'opposition ont accepté ces divers points de réforme, et M. Billault tout aussi bien que M. Dufaure a pensé aussi qu'il y avait quelque chose à faire dans l'intérêt des classes ouvrières.

Ainsi, il est donc facile de s'entendre sur certaines propositions que toute l'opposition serait tenue moralement d'accepter, et par conséquent de renverser le ministère dans une question de principes.

Certes, nous n'aurons pas, au point où nous sommes placés, à nous réjouir beaucoup de sa chute; nous savons bien que les hommes qui se préparent à les remplacer ne feront guère mieux que lui nos affaires; mais nous sommes d'avis qu'il faut sans relâche attaquer les actes ministériels contraires à nos intérêts et à nos droits. Il faut qu'on voie sans cesse la lumière se répandre sur les ténébreuses menées de ceux qui nous gouvernent, et toutes les fractions de l'opposition doivent concourir à cette œuvre et participer aux luttes qu'elle exige.

C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'il faut avant tout s'attacher à l'ensemble du système et en suivre toutes les ramifications. Il ne faut pas plus transiger sur une question que sur une autre; il ne faut pas non plus abandonner les faits extérieurs pour s'occuper davantage des faits intérieurs: les uns et les autres nous intéres-

sent également. Quand on veut renverser un arbre, on ne néglige aucune des racines qui l'attachent au sol, et, si on veut renverser M. Guizot, il ne faut négliger aucun des actes de sa politique; il faut les discuter sans exception, sans réticence, sans réserve: ce qui peut advenir importe peu. Le gouvernement constitutionnel se rend responsable des faits accomplis dans toutes les positions gouvernementales: on a le droit de le suivre à Windsor comme à Paris.

Ceux qui divisent les questions, qui veulent s'abstenir sur celle-ci pour avoir plus de force sur celle-là, ont des raisons cachées et égoïstes; ceux qui approuvent le voyage d'Angleterre ont sans doute peur de déplaire à la couronne en attaquant le ministère responsable; mais ceux-là ne sont pas franchement opposants, ceux-là font des calculs qu'il faut savoir déjouer, de même qu'il faudra savoir déjouer les calculs de ceux qui, pour ne pas se brouiller avec le clergé, veulent lui livrer l'enseignement public, tout en prétendant servir la liberté. Nous pensons bien que la presse apportera quelque lumière sur toutes ces dissidences, et qu'elle les fera cesser.

Dès la première séance de la session, un honorable député que l'on est toujours sûr de trouver à la brèche lorsqu'il s'agit d'appuyer une amélioration, M. Glais-Bizoin, a déposé sur le bureau une nouvelle pétition signée par un grand nombre de négociants de Paris qui demandent :

- 1° La taxe uniforme et modérée des lettres;
- 2° La réduction à 2 1/2 0/0 du droit de 5 0/0 actuellement perçu par la poste sur les envois d'argent, et subsidiairement exemption du timbre fixe de 35 c. sur les mandats de 50 fr. et au-dessous;
- 3° La suppression du décime rural;
- 4° La réciprocité d'affranchissement au port fixe de 20 c. pour les lettres écrites par nos soldats et nos marins à leurs familles en France;
- 5° La cessation du retard de douze heures pour les lettres qui, passant par Paris, y attendent depuis six heures du matin le départ de six heures du soir.

Paris, le 4 janvier 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On se rappelle qu'à la session dernière MM. d'Haussonville, de Sahune, etc., ont présenté et fait prendre en considération par la chambre une proposition relative aux conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques. On dit que le ministère doit demander aux honorables auteurs de cette proposition le sacrifice d'un projet de loi devenu inutile, selon les ministres, depuis la promulgation des ordonnances de réorganisation des administrations centrales des ministères.

— Le *Journal des Chemins de fer* publie les noms des administrateurs provisoires de la compagnie formée par la maison Charles Laffitte, Blount et C^e pour la concession du chemin de fer du Nord; les voici :

MM. Charles Laffitte, Paris.

E. Humann, Paris.

Tarbé des Sablons, Paris.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 7 JANVIER.

UNE COURONNE.

I.

Mexico était bloqué depuis deux semaines, et il y régnait une agitation sourde. Iturbide, général de l'armée mexicaine, avait long-temps combattu pour le vice-roi; mais voyant l'insurrection gagner du terrain, soit conviction, soit prévision du succès réservé aux révoltés, il avait été se ranger sous l'étendard national et attaquer Mexico, où les représentants de la couronne d'Espagne lui opposaient une vive résistance. Le général avait alors des ennemis dans tous les camps. Le parti du vice-roi lui reprochait sa défection; le parti républicain se défiait de lui et l'accusait de ne vouloir renverser les Bourbons d'Espagne que pour s'emparer du pouvoir; ses soldats seules croyaient en lui et le suivaient aveuglément.

Le plus grand trouble régnait donc à Mexico, tandis que le général Iturbide en cernait les murailles, derrière lesquelles le parti des indépendants s'agitait sourdement, différant d'avis sur les moyens de conquérir leur liberté, mais tous d'accord pour se resserrer autour du gouvernement espagnol et l'étouffer dans un suprême effort.

Tandis que, le 17 septembre 1822, les hommes du pouvoir, réunis en conseil, discutaient si l'on ouvrirait les portes de la ville, une jeune femme, agenouillée dans son oratoire, priait avec ferveur. Elle priait, non pour ceux qui défendaient la ville, mais pour ceux qui l'attaquaient; non pour le bonheur et la gloire de son pays, mais pour la gloire et le bonheur d'un seul homme. Telles sont les femmes. Épouses et mères, elles sont patriotes. Pour leur pays souvent elles sacrifient et l'époux et l'enfant de leur amour. Avec les sublimes sentiments de la femme et de la mère sont venus l'amour sacré de la patrie, l'orgueil national. Frères de leurs maris, vaines de leurs fils, qui sont leurs dieux, elles veulent les voir grands, elles veulent que devant eux les autres hommes s'inclinent et se prosternent. Elles sentent que pour elles il y aura un rayon de lumière, qu'elles auront le droit de s'abriter sous un pan de leur manteau de pourpre.

Mais la femme qui n'est qu'amante, la maîtresse d'un grand homme est souvent faible et lâche au jour de l'épreuve. La gloire de celui qu'elle aime ne rejallira pas sur elle, et elle en sera jalouse. Cette gloire peut lui ravir son amour. Dans les combats qui le font célèbre et grand entre tous, il peut succomber, mourir, et elle n'aura pas le droit de se couvrir des voiles de deuil, et d'aller, comme l'épouse, comme la mère, pleurer sur la tombe du courage malheureux.

Dona Carmen était une bonne fille des Espagnes, que les hasards d'une douloureuse destinée avaient jetée, encore enfant, orpheline, pauvre et abandonnée, sous le ciel mexicain. Elle avait grandi, protégée par la pitié d'une noble dame qui en mourant la laissa riche. Jeune et belle, elle fut bientôt entourée d'une foule d'adorateurs que sa fortune autant que sa beauté attirait près d'elle. Carmen n'eut qu'à choisir; mais, ardente, passionnée, son âme devait aller au-devant d'une âme fortement trempée,

énergique comme elle. Il fallait, pour se distinguer à ses regards, un nom célèbre ou tout au moins une auréole au front qui répondît de l'avenir.

Un seul parut ainsi aux yeux de Carmen, Iturbide, qui, simple lieutenant au régiment de Valladolid en 1812, était, huit ans après, général des armées mexicaines.

Carmen l'aima; et parce que d'abord il ne vint pas à elle, ce fut elle qui alla vers lui. Le général, au milieu de sa gloire et de ses triomphes, se sentit vaincu par une femme. Son âme de fer, que nul amour n'avait asservie, s'éveilla de son long sommeil. Il eut un moment de délire, le regard de feu de la jeune fille jeta en lui une passion dévorante, et quand il la vit livrée sans défense à toute son ardente tendresse, il la saisit dans ses bras, l'emporta loin du monde, loin de tous les regards, et pendant un an nul ne sut, durant les jours de repos, dans quelle heureuse retraite le général allait cacher son amour et son bonheur.

Ce fut un long enivrement dont Carmen s'éveilla cependant la première. Elle avait livré à son amour son âme et son corps. Il lui avait dit : « Sois à moi », et elle l'avait suivi. Il lui aurait dit : « Meurs ! » et elle serait morte; car elle l'aimait comme on aime sous ce ciel de feu qui embrase les sens, elle l'aimait comme savent aimer ces ardentes filles de l'Espagne qui semblent devoir mourir sous un baiser.

Mais un jour la jeune fille s'arracha toute tremblante des bras de son amant.

— Tu es grand, lui dit-elle, brave et noble comme ton épée. Pour me donner à toi, je n'ai rien demandé en échange, rien que ton amour! Mais je souffre de cacher mon bonheur. Quand je suis si fière de t'aimer, pourquoi la honte m'empêche-t-elle de le révéler? Ton nom brûle les lèvres; je voudrais dire au monde entier que tu m'aimes, que j'ai dormi sur ton sein, que ta bouche a baisé mes cheveux et mon front. Je voudrais dire à tous que je suis à toi de corps et d'âme. Mon bonheur ignoré suffit à mon amour; mais la femme que tu aimes doit-elle rougir et se cacher?... Carmen a failli, tes baisers ont fermé ses yeux, mais elle peut se relever si tu le veux; ton esclave peut monter jusqu'à toi; ta maîtresse doit devenir ta femme, car après toi il n'y a pour elle ni terre ni ciel, ni bonheur ni gloire... Oh! dis, mon bien-aimé, ne me sauveras-tu pas?

— Pauvre enfant! dit Iturbide avec tristesse, tu étais si heureuse, et tu veux porter à tes lèvres la coupe amère que j'en détournerais!... Et moi aussi je t'ai donné mon âme, ma vie, toutes les passions qui me brûlent, toute cette soif d'amour qui me dévore! Dans tes bras souvent, enivré sous tes baisers de feu, j'ai oublié mes rêves ambitieux et ma gloire; je t'ai tout donné, tout ce qui était à moi et en moi, plus encore; car ce cœur qui bat contre le tien, je le devais à celle qui dans Valladolid porte légitimement mon nom, à mes enfants que je t'ai sacrifiés et que j'oublie près de toi, éperdu d'amour et de volupté. Pardonne-moi, Carmen, car je n'ai plus rien à te donner.

Carmen, pâle et chancelante, resta un moment atterrée et comme écrasée sous son désespoir. Quel réveil, mon Dieu! la réhabilitation impossible! Puis elle tressaillit; il lui sembla voir se dresser entre elle et Iturbide la femme qu'il trahissait pour elle; il lui sembla voir l'épouse, la mère, im-

posante et belle de pureté, étendre la main sur son front et la maudire. Mais qu'était-ce que le remords devant tant d'amour? Carmen se laissa glisser aux genoux de son amant, et, levant sur lui ses grands yeux mouillés de larmes, elle dit d'une voix pleine de tendresse et de résignation :

— C'est Dieu qui l'a voulu, je ne serai que ton esclave.

— Non, non, dit Iturbide en la relevant et en la pressant contre son cœur, non pas esclave! Ma gloire grandira, et je veux qu'elle rejallisse sur toi.

Voilà pourquoi, le 17 septembre 1822, alors qu'Iturbide bloquait Mexico, Carmen, rentrée depuis peu dans la ville, pria avec ferveur pour celui qu'elle aimait; puis, quittant son prie-dieu, elle alla vers une fenêtre, écoutant les bruits du dehors avec une douloureuse anxiété.

Les soldats de la garnison passaient devant sa maison et se dirigeaient vers la place que de son balcon elle apercevait. Elle vit les troupes se ranger en bataille devant le palais; puis O. Donaja, le général espagnol, et tous les membres de la junte se rendirent au conseil d'une marche lente et solennelle, sans que le peuple qui les suivait fit entendre un seul murmure. Carmen, en proie à l'inquiétude la plus vive, se pencha et fit un geste rapide. Aussitôt un *saragales*, ce lazaron de Mexico, fut près d'elle. C'était un de ces heureux vagabonds, insoucians du lendemain, toujours certains de trouver un rayon de soleil, une pierre pour se reposer et une passion humaine à servir pour gagner son souper; fripons audacieux qui n'ont qu'une religion, la foi du serment, mais bandits prêts à tout, au bien comme au mal. Carmen avait souvent éprouvé sa fidélité en l'envoyant, malgré tous les dangers qu'une telle mission lui faisait courir, porter quelque missive au général qui remplaçait, à la tête des braves indépendants, Morales et Mina, lesquels, quelques années auparavant, avaient succombé dans leur sainte entreprise.

— Va, dit Carmen au saragales, va, informe-toi, sache ce que décide la junte, et surtout où est Iturbide. Va.

Au bout d'une heure d'attente et d'angoisses mortelles, elle vit reparaitre son joyeux ambassadeur qui arrivait hors d'haleine.

— Par san Giovanni! dona Carmen, je n'ai pas eu la peine d'aller jusqu'au camp pour chercher des nouvelles. Voici l'armée qui vient courtoisement au devant de moi.

— Que dis-tu?

— Que la junte s'est rassemblée, que les indépendants ont eu la majorité et que les portes de la ville ont été ouvertes au général et à son armée... Il arrive, le voilà; voyez-vous la foule qui se précipite sur son passage? entendez-vous ces cris de joie?

— Tiens, dit Carmen en lui jetant une bourse, prends et laisse-moi.

Puis, émue, tremblante, elle s'approcha de son balcon, dévorant du regard le cortège qui s'avancait triomphalement, au milieu des transports et des vivats du peuple. Il passa sous ses fenêtres, et le général leva sur sa belle maîtresse un regard éblouissant; puis, de son épée, il la salua. Tous les regards se portèrent sur Carmen; elle était belle, et le peuple, de nouveau, criait vivat. Comme Iturbide le lui avait promis, on mêla le nom de la tendre fille à celui du vainqueur. Carmen sentit son cœur bondir d'or-

E. Simon, administrateur des Messageries royales, Paris.
 William Chaplin, esq., Londres.
 Abel Lewis Gower, esq., Londres.
 Robertson Gladstone, esq., Liverpool.
 Ambrose Humphrys, esq., Londres.
 Sir John Kirkland, directeur du chemin de fer de South-Eastern (Douvres à Londres).
 John Moss, esq., Londres.
 Mathaw Uzielli, esq., Londres.
 Cette compagnie anglo-française est d'accord avec les directeurs du chemin de fer de Londres à Douvres, qui comptent, comme on voit, un de leurs membres dans l'administration du chemin de fer du Nord.

— M. Abel Delarue, receveur particulier des finances à Bayeux, est nommé aux mêmes fonctions à Compiègne.

— Une des dernières nominations opérées dans l'ordre judiciaire inspire à l'Observateur de Pau les observations qui suivent :

« M. Nicolau vient d'être nommé substitut du procureur du roi à Tarbes. On sait que M. Pic, avocat à Pau, avait été présenté spontanément, et sans nulle demande préalable, à M. le ministre, par M. le premier président de la cour royale et par M. le procureur-général, comme le plus capable de remplir convenablement ces fonctions.

» Des influences parlementaires ont décidé autrement des choses, et M. le garde-des-sceaux, pour complaire sans doute à quelque député mieux en cour ou plus influent que M. Amilhou, a cru devoir accorder la préférence à M. Nicolau. N'est-ce pas là encore une nouvelle preuve que le pouvoir se soucie fort peu de la capacité et du talent pour remplir n'importe quelles fonctions de l'Etat, et que tout se résume pour lui en des questions de faveur et d'intrigue? »

— M. le garde-des-sceaux a fait remise, par arrêté ministériel, des droits du sceau relatifs à l'élevation du maréchal Bugeaud à la dignité de duc.

— Par ordonnance en date du 31 décembre dernier, le 1^{er} collège électoral des Landes et le 4^e collège électoral du Rhône sont convoqués à Mont-de-Marsan et à Lyon, le premier pour le 31 de ce mois, et le second pour le 1^{er} février prochain, à l'effet d'élire chacun un député, par suite de la nomination de M. Laurence aux fonctions de directeur-général de l'administration des contributions directes et de la démission de M. Deleuillon de Thorigny.

Bulletin de la Bourse de Paris du 4 janvier 1845.

Avant l'ouverture, la rente était à 85 35 sans affaires. Au parquet, elle a ouvert à 85 35. Elle est tombée très-lentement à 85 15, puis elle est remontée à 85 25, et elle est restée demandée au parquet à ce prix.

A quatre heures, la rente était à 85 27 1/2. Les affaires ont été très-calmes. Peu de spéculateurs sont disposés à se laisser aller à la hausse avant de savoir au juste comment tournera la discussion de l'adresse. On n'a pas encore une extrême confiance dans l'avenir du ministère.

Les actions de la Banque de France ont baissé de 60 f. Il y a eu une baisse assez forte sur la plupart des actions de chemins de fer.

Trois pour cent	85	Caisse Lafitte	1100
Quatre pour cent	108	— — — — —	—
Quatre et demi pour cent	—	Obligations de Paris	1445
Cinq pour cent	120 85	CHEMINS DE FER.	
Emprunt de 1844	86 60	Saint-Germain	—
Trois pour cent belge	—	Versailles, rive droite	470
Quatre et demi pour cent b.	105	— rive gauche	565
Cinq pour cent belge	105 7/8	Paris à Orléans	1152 50
Cinq pour cent napolitain	96 25	Paris à Rouen	1052 50
Cinq pour cent romain	104 1/4	Rouen au Havre	820
Cinq pour cent portugais	59 1/2	Avignon à Marseille	920
Trois pour cent espagnol	37	Strasbourg à Bâle	505
Deux et demi pour cent hol.	—	Orléans à Bordeaux	645
Banque de France	3260	Orléans à Vierzon	757 50
Comptoir Ganneron	—	Amiens à Boulogne	—
Banque belge	655	Paris à Sceaux	600

DÉBATS PRÉLIMINAIRES SUR L'ADRESSE DANS LES BUREAUX.

1^{er} bureau. — M. Mortimer-Ternaux croit qu'on a tort de faire trop de concessions au clergé et aux légitimistes. Il n'a pas voulu émettre actuellement son opinion sur les affaires de Taïti; mais, en ce qui concerne le Maroc, comment le gouvernement français a-t-il pu se laisser imposer, pour ainsi dire, dans le traité, l'obligation d'être généreux et magnanime? A cet égard, dit-il, ne pouvait-on

gueil; elle sentit aussi le rouge de la honte lui monter au front. Le secret de son amour, les mystères de sa passion venaient d'être révélés à cette foule humble et flatteuse au jour du succès, insolente et cruelle au jour des revers. Elle eut honte un moment; mais les cris : Vive Iturbide! vinrent jusqu'à elle; mais elle vit beau, noble et fier, dominant toute cette foule enthousiaste, tourner vers elle un dernier regard d'amour. Au sein même du triomphe, il pensait à elle! Le bonheur déborda de son âme : il n'y avait point de place encore pour le remords et le repentir.

Le soir, Iturbide vint se reposer aux pieds de sa belle maîtresse de sa gloire et de sa grandeur. Il vint confier à ce cœur ardent et dévoué ses espérances d'avenir.

— Maintenant, lui dit-il, maintenant, Carmen, je tiens dans ma main la couronne du Mexique. Bien fois ceux-là qui croient que je la briserai... Non, non, la couronne ne peut se poser sur plusieurs têtes; il faut un seul front pour la porter, une seule main pour tenir le sceptre, et malheur à qui fléchit sous ce poids! Eh bien! cette couronne, ce sceptre... je les tiens dans ma main puissante... et je les rends à un Bourbon d'Espagne. Ces révoltés que j'ai feint de servir hier, demain je les écrase... Triste nécessité de la politique!... Je le sais, ils nommeront cette trahison infamie!... Ils diront que je les ai vendus! Eh! non; mais ils sont aveugles, et je vois pour eux. Les hommes ont besoin d'une nature qui les domine et qui les dirige. La liberté!... vain mot! Qui donc est libre sur cette terre qui nous tient enchaînés à elle par toutes nos passions? Qui donc peut se vanter de marcher dans sa liberté, lorsqu'à chaque pas il peut être arrêté par le torrent ou par la montagne? Rêves creux de cerveaux en délire, mais qu'il faut caresser! Non, je n'ai point voulu servir leurs folles erreurs, mais j'ai voulu concourir à leur bonheur par d'autres voies. Cette couronne, je ne la laisserai à l'Espagne qu'après avoir obtenu pour mon pays des privilèges, des droits...

— Cette couronne, dit Carmen avec une sorte d'exaltation révélatrice, à qui donc veux-tu la donner?...

Puis, écartant les beaux cheveux noirs d'Iturbide, elle continua : — Sur quel front plus noble et plus intelligent veux-tu donc la poser? Quelle main plus ferme pourra tenir le sceptre? quel génie plus profond pourra diriger ce peuple que ta victoire a soumis, que ta sagesse retiendra dans l'obéissance?

— Tais-toi, dit Iturbide troublé, tais-toi; ces pensées me sont déjà venues, et je les ai repoussées.

— Et pourquoi donc?... Toi, le plus brave entre tous, généreux, noble, intelligent, trouves-en un plus noble, un plus fort, un plus digne, et je te dirai : Abandonne le sceptre et rends-lui la couronne.

— Tais-toi, Carmen; ton amour t'aveugle et t'égare!

— Mon amour!... Est-ce lui qui faisait éclater ce matin, dans un hymne à ta gloire, les mille voix du peuple? Est-ce mon amour qui marqua chacune de tes victoires? Est-ce lui qui enivrait tes soldats tous prêts à mourir avec toi?... Oui, c'est lui qui le montre à mes yeux tel que tu es en effet; c'est lui qui m'inspire et qui te crie : Tu as trop fait pour obéir, tu es trop grand pour te courber; ne pouvant avoir d'égaux, résigne-toi donc à commander et à avoir des sujets.

(La suite à un prochain numéro.)

se fier à l'honneur de la France? Fallait-il laisser le vaincu stipuler en faveur d'un rebelle qu'il venait lui-même de mettre hors la loi? Près de cette question, celle qui regarde l'indemnité de guerre non réclamée est à ses yeux secondaire.

M. F. de Lasteyrie s'associe à ces critiques. En outre, il blâme nos occupations des petites îles de l'Océanie, le voyage du roi, dans lequel il y a eu abandon de la dignité nationale. Il se plaint de certains abus, par exemple les dissolutions de gardes nationales, les conflits municipaux causés par la politique ministérielle, ce qui s'est passé à l'occasion de l'Ecole Polytechnique, les collations de titres nobiliaires.

L'orateur ne croit pas aux mots d'organisation du travail et à d'autres formules semblables; mais il voudrait qu'on s'occupât davantage des classes ouvrières.

M. de Peyramont fait l'éloge complet du ministère.

M. Abattucci : Est-il vrai que de nouveaux rassemblements se forment sur la frontière du Maroc, et que déjà des engagements ont eu lieu?

M. Lacave-Laplagne répond qu'il n'a appris rien de pareil.

M. Abattucci attaque vivement la conduite du cabinet dans les affaires du Maroc, de Taïti, et surtout relativement au droit de visite.

M. Lacave-Laplagne dit qu'il persévère dans l'opinion qu'il a émise comme simple député sur le droit de visite, et il n'est entré dans le cabinet que parce qu'il a eu la conviction que le gouvernement s'occuperait de satisfaire au vœu de la chambre.

2^e bureau. — M. de Carné : Comment l'expulsion de Pritchard, agent de troubles, a-t-elle pu donner lieu à un blâme officiel et à un règlement d'indemnités?

L'orateur demande où en sont les négociations du droit de visite. Quant au Maroc, les résultats d'une glorieuse campagne sont nuls.

M. Guizot répond : En ce qui touche Pritchard, le gouvernement avait le droit de le renvoyer; c'est ce que j'ai maintenu dans la négociation. M. Pritchard n'avait plus le caractère de consul; il était résident étranger. J'ai maintenu aussi qu'on avait bien fait de le renvoyer; mais il y a, dans certaines circonstances de l'arrestation et du renvoi, des procédés qui ne pouvaient être avoués par un gouvernement régulier. M. Bruat a déclaré qu'il n'avait pu approuver la forme ni le motif de l'acte qui avait eu lieu à l'égard de M. Pritchard. Le gouvernement a maintenu ce que M. Bruat avait dit.

En ce qui touche l'indemnité promise à M. Pritchard, en voici le vrai caractère. Il a pu résulter pour lui des procédés que le gouvernement a regrettés et blâmés quelques dommages qu'il était juste de réparer. Les deux amiraux français et anglais réglèrent l'indemnité : voilà dans quelle limite elle était juste et a été promise.

Pour le Maroc, M. de Carné reconnaît que la question est venue chercher le gouvernement. Il convient que la guerre a été bien faite; il se plaint seulement du traité.

Je ne pense pas, dit-il, qu'on eût pu obtenir davantage. Demander de l'argent et l'exiger, c'eût été s'engager dans une nouvelle guerre. Nous ne sommes pas d'ailleurs les ennemis de l'empereur du Maroc; nous avons voulu le traiter avec douceur; la guerre a été un fait étranger à la volonté de l'empereur. Nous voulons lui donner de la force contre Abd-el-Kader; nous l'avons ménagé dans la paix. Les intérêts de la France nous commandent de ne rien faire qui l'oblige à faire la conquête du Maroc.

Quant au droit de visite, les négociations ont été suivies activement, et notamment pendant la visite du roi à Windsor. J'espère qu'elles auront un bon résultat.

M. Billault blâme le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars, l'indemnité Pritchard et la conduite du gouvernement dans l'affaire du droit de visite.

M. de Corcelles démontre que le traité du 10 septembre n'est pas même exécuté.

M. d'Angeville soutient le ministère, bien qu'il y ait diverses choses à reprendre dans sa conduite, notamment en ce qui regarde le droit de visite, et une tendance trop prononcée vers l'alliance anglaise.

3^e bureau. — M. Lherbette voit dans tout ce qui s'est fait sous le ministère la conséquence du système suivi depuis quatorze ans. Pourquoi renverserait-on le ministère au profit de ceux qui ont fait des lois telles que celles des apanages, de la disjonction, de la non-révocation, etc.? Où est le programme de ces prétendants?

Un mot de la dotation, a dit aussi M. Lherbette. On nous avait promis des flots de lumière, et on a la cruauté de nous laisser dans les ténèbres.

M. Dalloz fait l'apologie du ministère. Celui-ci échappe à tout reproche, en ce qui concerne le droit de visite, s'il a fait tous ses efforts pour en obtenir la révision. Quant à l'indemnité marocaine, le ministère pourra dire qu'il craignait d'irriter des populations voisines de l'Algérie.

M. Gauthier de Rumilly attaque le ministère, qui n'a pas su défendre les intérêts français en présence des intérêts anglais. C'est, dit-il, parce que nos intérêts sont rivaux de ceux des Anglais en Espagne et en Grèce que le discours de la couronne ne parle ni de la Grèce ni de l'Espagne.

4^e bureau. — M. Larabit se plaint des lenteurs qu'entraînent chaque année les travaux de la commission d'adresse.

M. Leségnier demande la réduction de la rente. Il demande encore que cette opération ait pour but de diminuer l'impôt foncier, qui pèse sur l'agriculture et l'empêche de prendre part à la prospérité publique.

M. Bonnin se plaint de ce que des titres nobiliaires sont devenus un motif de préférence dans la distribution des emplois.

M. Félix Réal est satisfait de tout.

M. Dubois (de Nantes) : Le traité du Maroc est complètement illusoire; rien n'est changé dans notre position.

5^e bureau. — M. Garnier-Pagès reproche au ministère de ne pas même représenter le parti conservateur.

M. de Latournelle pense que tout va pour le mieux. Il prétend que, si le cabinet n'a pas exigé une indemnité de guerre d'Abd-el-Rhaman, c'est qu'il importait de ne pas lui nuire auprès de ses sujets.

M. J. de Lasteyrie : Rien n'est terminé avec le Maroc, puisque nous n'avons pas même encore obtenu la délimitation de nos frontières.

6^e bureau. — M. Muret de Bord, au milieu du panégyrique du ministère, demande à l'opposition quel est son programme.

M. Durand (de Romorantin) répond que l'opposition ne veut pas de portefeuille, mais qu'elle tient à ce que les affaires du pays soient bien conduites.

L'orateur censure le blâme de M. d'Aubigny et l'indemnité accordée à M. Pritchard.

M. le contre-amiral de Hell, pour excuser le ministère de s'être hâté de conclure la paix, dit qu'il est impossible de tenir la mer, en octobre, sur les côtes d'Afrique, et qu'on ne pouvait s'établir à Mogador.

M. de Larochejacquelein : Est-il vrai que l'empereur Abd-el-Rhaman ait proposé douze millions d'indemnité et l'emprisonnement

d'Abd-el-Kader dans une des villes du littoral sous la surveillance française, et que des ordres venus de Paris se sont opposés à ce que M. le maréchal Bugeaud et M. le prince de Joinville acceptassent ces propositions, avec injonction à MM. de Glucksberg et de Nyon de conférer du tout avec M. Hay, consul de la Grande-Bretagne?

M. Dumon, ministre des travaux publics, a répondu négativement. 7^e bureau. — M. Saint-Marc Girardin a présenté quelques critiques sur le discours de la couronne, notamment à propos du traité de Tanger. Ce traité, au premier coup d'œil, a-t-il dit, ne me paraît pas répondre à l'éclat des succès remportés par nos armées de terre et de mer, à la satisfaction qu'ont excitée ces succès et à l'attente de l'opinion publique. Le traité de paix dont il s'agit est assurément plus petit que la bataille d'Isly et la prise de Mogador. Et qu'on ne dise pas que la paix a toujours un caractère plus mesquin que la guerre elle-même. A Dieu ne plaise! La paix a sa gloire et sa grandeur; mais les traités de paix, en général, donnent le dernier mot des campagnes militaires et proclament hautement de quel côté a été la victoire. Ici, le traité n'a pas eu cet effet.

8^e bureau. — M. Cordier voit partout l'Angleterre en rivalité avec nous. Une alliance sincère avec elle n'est pas possible.

M. Sébastiani dit que l'organisation de l'Ecole Polytechnique est défectueuse.

9^e bureau. — M. Isambert se plaint de l'exécution des ordonnances de 1828 en ce qui concerne les petits séminaires. Les jésuites, dit-il, se sont publiquement réorganisés dans le royaume. Pourquoi enfin, continue l'orateur, la couronne s'est-elle tue au sujet de la loi d'instruction secondaire?

M. Cunin-Gridaine : Il n'est pas d'usage de mentionner les projets déjà présentés. Les ordonnances de 1828 sont exécutées.

M. Taillandier s'étonne, comme un orateur précédent, que la France ait été appelée à garantir dans un traité sa générosité envers Abd-el-Kader. Il s'étonne aussi qu'on ait mis à la charge du pays les frais de la guerre. Il y a, ajoute-t-il, des lacunes dans le traité en ce qui concerne nos intérêts commerciaux. (Déclaration de M. Hernoux.)

M. Taillandier : A Taïti comme au Maroc on rencontre le doigt de l'Angleterre. N'est-il pas déplorable que la France consente à payer à Pritchard une indemnité?

M. Bethmont attaque aussi le traité. Nous aurions pu réclamer une indemnité, en stipuler le remboursement, sans l'exiger immédiatement. N'avons-nous pas gagné à la dette contractée par la Belgique, par la Grèce, par l'Espagne envers nous, une certaine influence dans leurs affaires?

M. Hébert est satisfait, comme un procureur-général qu'il est, de la politique ministérielle.

On lit dans le Courrier de la Moselle :

On dit que la députation de la Moselle s'est présentée chez M. le ministre de l'intérieur et lui a fait savoir que si l'administration supérieure n'autorisait pas la ville de Metz à s'imposer les taxes additionnelles à l'octroi, *affranchies du prélèvement du dixième au profit du trésor*, l'organisation municipale de notre ville serait de nouveau dissoute, par la démission immédiate de M. Germain, maire de Metz. M. le ministre de l'intérieur, qui apprécie les services rendus par l'honorable maire de Metz, — et plus encore, nous le croyons, l'embarras où sa retraite jetterait l'administration supérieure, — a déclaré qu'il aviserait et qu'il allait faire en sorte que l'état de choses existant fût prolongé de six mois. Dans cet intervalle, le conseil d'état sera appelé à se prononcer sur la question. Quel qu'il décide, la ville de Metz aura encore bien mérité des contribuables en s'élevant de nouveau, en cette circonstance, contre la perception, au profit du trésor, du dixième de l'octroi.

La ville d'Angers est toujours dans une vive agitation. Il y a quelques jours, M. Drouard, un des plus honorables citoyens de cette ville, membre du conseil municipal, outragé dans le Journal de Maine-et-Loire, a été demander raison de l'insulte commise au rédacteur de ce journal. Quelles qu'aient été ses instances, M. Drouard n'a pu obtenir aucune réparation de la personne qui acceptait la responsabilité de l'article provocateur. Il y a eu même, dans l'entrevue de M. Drouard et de M. A. de Césena, une scène de scandale. Pressé vivement par les témoins de M. Drouard, M. de Césena a mis la main sur un pistolet et les a menacés d'en faire usage. Le lendemain, il a raconté cette triste scène dans le Journal de Maine-et-Loire, et après avoir déclaré qu'il refusait de se battre pour un article de journal, il a fait savoir qu'à l'avenir il ne sortirait pas de son logis sans être muni d'une arme défensive. Voilà d'étranges confessions! Il nous semble qu'on ne devrait pas insulter les gens, quand on professe qu'un journaliste ne doit jamais quitter la plume pour prendre l'épée. Mais ces messieurs n'en font jamais d'autres!

Cette contestation a fait grand bruit à Angers. Attendra-t-on que la guerre civile y éclate pour la satisfaction de M. Giraud!

On lit dans le Courrier de la Moselle :

La triste affaire de l'Ecole Polytechnique a retardé, pour cette année, l'arrivée de la promotion ordinaire à l'école d'application de l'artillerie et du génie à Metz. Cette dernière école ne compte plus aujourd'hui que quatre-vingts élèves, ceux de seconde année ayant passé dans les corps par suite des examens de sortie qui viennent d'avoir lieu. La promotion qu'on attendait de l'Ecole Polytechnique pour la fin de l'année, et qui devait commencer ses cours aujourd'hui même (2 janvier), n'arrivera, dit-on, que vers le mois de mars prochain.

Toutes les cours royales ont exclu pour la cinquième fois les journaux indépendants de la publication des annonces judiciaires. Malgré les engagements solennels pris à la tribune au nom de la magistrature par M. Martin (du Nord), les considérations politiques l'ont emporté sur l'intérêt des justiciables. Personne n'en doute; c'est d'ailleurs un fait cyniquement avoué.

Il n'est pas sans intérêt de citer quelques-uns des journaux mis à l'index; ce sont, entre autres : le Censeur de Lyon, le Journal de Rouen, l'Emancipation de Toulouse, le Journal du Havre, l'Echo du Nord à Lille, le Libéral du Nord à Douai, l'Impartial du Nord à Valenciennes, le Progrès du Pas-de-Calais à Arras, le Haro et le Pilote du Calvados à Caen, le Courrier de la Côte-d'Or à Dijon, le Bien Public à Mâcon, le Patriote de Saône-et-Loire à Chalon, le Courrier de la Sarthe au Mans, le Précurseur de l'Ouest à Angers, le National de l'Ouest à Nantes, le Journal du Loiret à Orléans, le Progrès de Rennes, le Patriote de la Meurthe à Nancy, le Courrier de la Moselle à Metz, la Sentinelle des Pyrénées à Bayonne, l'Observateur des Pyrénées à Pau, le Persévérant à Limoges, le Courrier du Bas-Rhin à Strasbourg, le Courrier du Haut-Rhin à Colmar, le Patriote Jurassien à Lons-le-Saunier, le Réveil de l'Ain à Nantua, le Propagateur de l'Aube à Troyes, le Courrier d'Indre-et-Loire à Tours, le Courrier de Loire-et-Cher à Blois, le Glaneur d'Eure-et-Loire à Chartres, le Patriote des Alpes à Grenoble, l'Union à Auxerre, etc., etc.

Tous ces journaux sont généralement plus connus que leurs concurrents dont on ignore en grande partie les titres; tous sont entrés dans le domaine public, et ils jouissent d'une importance incontestable.

Et la magistrature, appliquant une loi votée, affirmait-on, dans un intérêt de publicité, a préféré à tous ces organes, les plus répandus de l'opinion publique, des journaux la plupart ignorés! Et cette préférence unanime s'est renouvelée cinq fois.

C'est là un fait grave, très-grave, et nous ne concevons pas que, par considération pour la magistrature, la chambre ne s'empresse pas d'abroger l'article 696, qui a produit ce fait, disons mieux, ce scandale.

AVIS. — Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition des travailleurs à se présenter dans nos bureaux de neuf heures du matin à six heures du soir.

Chronique.

Le lieutenant-général Meunier, baron Saint-Clair, de la Guillotière, parti simple soldat sous la République, est mort hier. Il était commandeur de la Légion d'Honneur et chevalier de la Couronne-de-Fer.

— Avant-hier au soir, des voleurs se sont introduits dans une des chambres de l'hôtel de l'Écu-de-France, à la Guillotière; ils ont enlevé une chaîne en or, du linge et une grande quantité d'effets d'habillement. On n'a pu parvenir à saisir les coupables.

— MM. les conseillers municipaux de la Guillotière se plaignent que, lorsque M. le maire leur envoie des lettres de convocation, ces susdites lettres ne leur sont adressées que deux ou trois jours avant celui fixé pour l'assemblée. Cette circonstance est, en effet, très-déplorable en ce qu'elle ne permet pas aux conseillers de se préparer pour la discussion des intérêts communaux; elle est donc, en cela même, nuisible pour tout le monde. Nous espérons qu'il aura suffi de signaler cet abus pour que l'autorité s'empresse de le faire cesser.

— Plusieurs malheurs causés par des chiens féroces ou hargneux ont encore été signalés la semaine dernière par les habitants de la ville de la Guillotière. L'autorité locale ferait bien, ce nous semble, de faire exécuter rigoureusement l'ordonnance de police qui prescrit la destruction des chiens errants.

— Le pavé et l'éclairage, améliorations de première nécessité, et qui doivent passer avant toutes les autres, ont reçu dans quelques parties de la ville de la Guillotière une certaine exécution progressive; mais, dans un grand nombre de rues, on ne peut marcher la nuit qu'à tâtons.

— Le cours Lafayette a déjà reçu d'importantes améliorations; mais il est indispensable de les compléter par de nouveaux remblais, car plusieurs parties de ce cours sont encore sillonnées de nombreuses ornières qui rendent la circulation des voitures sur cette chaussée non seulement difficile, mais souvent très-dangereuse.

— Le conseiller d'état directeur-général des postes a l'honneur d'informer le public que, par suite d'une nouvelle convention postale conclue le 11 septembre dernier entre la France et S. A. S. le prince de la Tour et Taxis, la taxe à percevoir en France pour le port étranger des lettres échangées entre la France et les états d'Allemagne directement desservis par les postes de ce prince et les états du Nord auxquels ces postes servent d'intermédiaires sera réduite, à partir du 1^{er} janvier prochain, aux taux uniformes ci-après, savoir :

1^o A raison de 50 centimes par lettre simple ou d'un poids au-dessous de 7 grammes 1/2, les lettres originaires ou à destination des états d'Allemagne directement desservis par les postes de la Tour et Taxis;

2^o A raison de 1 franc aussi par lettre simple ou d'un poids de 7 grammes 1/2, les lettres originaires ou à destination des états du Nord (la Suède et la Norvège provisoirement exceptées) auxquels les postes de la Tour et Taxis servent d'intermédiaires;

3^o Et à raison de 50 centimes aussi par lettre simple ou d'un poids au-dessous de 7 grammes 1/2, les lettres originaires ou à destination des royaumes de Suède et de Norvège.

D'après la convention précitée, le public conserve la faculté de laisser à la charge des destinataires le port des lettres adressées dans les différents états ci-dessus désignés, ou de payer ce port d'avance et jusqu'à destination. Cependant, et provisoirement, les lettres destinées pour la Suède et la Norvège dont les envoyeurs voudront acquitter le port d'avance ne pourront être affranchies que jusqu'à Hambourg.

Les journaux et imprimés de toute nature échangés entre les deux offices de France et de la Tour et Taxis seront dorénavant affranchis jusqu'à la limite du territoire français.

— On annonce pour mardi au théâtre des Célestins une représentation au bénéfice de M^{me} Legaigneur; elle se composera des *Premières Armes du Diable*, vaudeville fantastique en cinq actes; *d'Un Enfantillage*, vaudeville en un acte; de *la Mazurka*, ou *les Clarinettes et les Marionnettes*, folie-vaudeville en un acte.

— On écrit de Saint-Claude :

« Pendant que l'Italie, l'Espagne et le midi de la France sont envahis par une quantité de neige tellement abondante qu'elle dépasse celle des années les plus calamiteuses, le Jura semble, cette année, avoir été oublié par l'hiver.

« Une légère couche de neige, qui à peine couvrait le sol, a bientôt cédé à la chaude influence d'un vent du sud, et, depuis plus de quinze jours, nous jouissons de la plus douce température. A Saint-Claude, les travaux pour l'établissement du pont suspendu sur la vallée du Tacon n'ont pas été un instant interrompus. L'ouverture de la route aux abords de ce pont se poursuit activement, ainsi que l'extraction en carrières des blocs qui doivent former la base de ce monument gigantesque. Le jour de Noël, favorisé par un temps sec et doux, la foule des promeneurs se pressait sur la nouvelle route de Genève, et on remarquait avec plaisir que dans les toilettes les fourrures et les manteaux avaient fait place à des vêtements plus légers, et qu'au manchon avait succédé l'ombrelle, dont un soleil radieux et pur rendait l'usage tout-à-fait de circonstance.

« Cette température, qui ne règne pas seulement dans le fond de la vallée, mais s'étend encore jusque sur les montagnes qui nous avoisinent, imprime partout une activité inusitée pour la saison. Dans les bois, les coupes s'exploitent; sur les chemins vicinaux, les prestations en nature s'exécutent avec un plein succès. »

— Le tribunal correctionnel de Bourg, statuant sur les saisies de gibier pratiquées chez les restaurateurs et les marchands de gibier de Bourg pendant les dernières neiges, a déclaré que la loi du 3 mai 1844, en punissant seulement le fait de chasse en temps de neige, n'avait prévu ni puni le fait de vente du gibier en temps de neige.

En conséquence, le tribunal a annulé les saisies et renvoyé les restaurateurs et marchands de gibier de toutes poursuites.

CÉRÉALES.—MARCHÉ AUX GRAINS ET FARINES DE LA GUILLOTIÈRE.

(Samedi 4 janvier 1845.)
Les arrivages ont été assez importants en toutes espèces de grains. Les blés ont éprouvé une légère baisse : le cours a été de 22 fr. 75 c. à 23 fr. les 100 kilog.

Seigle.
Il règne beaucoup de découragement sur cet article; les prix sont nominaux de 12 fr. à 12 fr. 50 c. l'hect.

Orge.
Cette céréale est sans variation de 11 fr. 75 c. à 12 fr. l'hect. pour les qualités du Dauphiné; seulement on remarque beaucoup

de ténacité de la part des propriétaires, qui ne se décident à vendre que lorsqu'ils y sont forcés.

Avoine.
Les cours de cet article sont mieux tenus; les avoines grises, du poids de 45 kilog. l'hectolitre, valent 7 fr. l'hect.; les noires, dites de marais, 5 f. 60 c. à 6 f. l'hect.

Les avoines de Bourgogne, qui laissent beaucoup à désirer pour la qualité et la condition, sont offertes à 6 f. l'hect., prises en barque à la gare de Vaise.

Farines.
La baisse assez générale que les blés ont éprouvée dans tout le rayon d'approvisionnement a influé sur le cours des farines; plusieurs forts fabricants ont diminué leurs prétentions. Cependant la boulangerie ne se décide que très-difficilement aux achats parce qu'elle s'attend à une diminution sensible sur le prix du pain pour la dernière quinzaine de janvier.

Le cours, pour les farines vendues à la boulangerie au terme de soixante à quatre-vingt-dix jours, a été, pour les premières qualités, de 36 f. les 100 kilog., ou 45 f. le sac de 125 kilog.; les deuxièmes qualités, dites rondes, 32 f. les 100 kilog., ou 40 f. le sac de 125 kilog.

Les farines vendues au commerce se cèdent de 43 f. 50 c. à 44 f. la balle de 125 kilog., escompte 1 0/0.

BOURSE DE LYON.
Cours des valeurs industrielles.
Le 4 janvier 1845.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAÏ.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	5,425	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	500	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	4,000	
520	5,000	Bateaux à vapeur. Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,500	
300	4,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,000	
200	3,000	Gommes sur Saône p. marchandises.	3,000	
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	8,000	
1,000	500	Compagnie du Rhône.	800	
6,000	500	Canal de Givors.	535	
2,300	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.	8,050	
40,000	500	d'Avignon à Marseille.		940
80,000	500	de Paris à Orléans.		1,147
72,000	500	de Paris à Rouen.		
400	3,000	de Saint-Etienne à Andrieux.		
355	500	Eclairage par le gaz. Abbeville.	650	
1,000	500	Angers.	460	
300	—	Avignon.	—	
—	—	Bayonne.	—	
4,000	450	Besançon.	730	
300	1,000	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	1,455	
400	300	Bourg.	575	
500	1,000	Bourges.	1,400	
500	700	Dijon.	960	
—	—	Dole.	550	
—	—	Florence.	305	
—	—	Gènes.	1,020	
—	—	Grenoble.	2,000	
—	—	Guillotière.	—	
—	—	Laval.	367	
—	—	Limoges.	380	
—	—	Lyon.	3,850	
—	—	— nouvelle émission.	3,870	
—	—	Metz.	1,100	
—	—	Mézières et Charleville.	670	
—	—	Montpellier.	—	
—	—	Moulins.	625	
—	—	Mulhouse.	690	
—	—	Naples.	500	
—	—	Nevers.	700	
—	—	Perpignan.	425	
—	—	Reims.	720	
—	—	Rive-de-Gier.	540	
—	—	Saône-et-Loire.	1,350	
—	—	Saint-Etienne.	1,300	
—	—	Strasbourg.	1,200	
—	—	Trieste.	1,250	
—	—	Trois villes du Midi.	—	355
—	—	Troyes.	915	
—	—	Turin.	—	
—	—	Valence.	605	
—	—	Venise.	1,480	
—	—	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	16,800	
—	—	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,800	
—	—	Ames de houille. Compagnie générale.	800	
—	—	Société civile.	820	
—	—	Grangette et Culatte.	955	
—	—	Côte-Thiolière.	—	
—	—	Compagnie générale des Tréfonds.	500	
—	—	Compagnie des mines des Lites.	—	
—	—	Compagnie du Villars.	375	
—	—	Ponts. Sur le Rhône.	1,755	
—	—	de la Feuillée.	2,245	
—	—	du Palais-de-Justice.	1,600	
—	—	de l'Île-Barbe.	1,500	
—	—	de Vaise.	—	
—	—	Omnium.	1,440	
—	—	Moulins à vapeur de Perrache.	5,150	
—	—	Gare de Vaise.	—	
—	—	Terrains de Vaise.	120	

Nouvelles diverses.

Les célèbres jumeaux siamois Chang et Eng, qui se sont successivement montrés à Paris, à Londres et dans toutes les capitales de l'Europe, après avoir gagné des sommes considérables, se sont fixés dans la Caroline du Sud, et ont acquis près de Wilkes une superbe propriété. Un journal américain annonce qu'ils ont épousé les deux sœurs; les austères puritains du pays révoquaient en doute la possibilité d'une telle union, mais rien n'est plus réel. M^{me} Eng et M^{me} Chang vivent en parfaite intelligence; elles ne sont pas moins intimement liées au moral que leurs maris le sont entre eux au physique. Elles ont mis au monde chacune une jolie petite fille. Les deux cousines se ressemblent tellement, qu'on les prendrait pour jumelles. On assure que le couple ainsi triplé va recommencer le cours de ses exhibitions, afin de subvenir aux dépenses qu'entraînera l'accroissement de la famille.

— On écrit de Paris, 20 décembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Notre correspondant de Londres nous assure que la Compagnie Orientale de la navigation a résolu de vendre au gouvernement égyptien tous les bateaux à vapeur qu'elle possède. Cette résolution aurait été déterminée par la ferme volonté du pacha de s'attribuer le monopole du transit par l'isthme de Suez. Voilà certainement la meilleure explication de l'état des négociations que le gouvernement anglais a entamées avec le vice-roi. »

Nouvelles Étrangères.

ÉTATS-UNIS.

Le paquebot anglais *Caledonia* est arrivé de Boston à Liverpool en treize jours. Il apporte des nouvelles des États-Unis qui vont jusqu'au 15 décembre.

Le congrès s'est assemblé le 2. Il a d'abord confirmé à l'unanimité la nomination de M. Polk en qualité de président futur de l'Union, et celle de M. Dallas en qualité de vice-président. Le jour suivant, il a reçu communication du message du président Tyler. Cette pièce, suivant l'usage établi aux États-Unis, passe en revue avec détails toutes les affaires intérieures et extérieures du pays. Son immense étendue nous force à en extraire seulement les passages relatifs à des questions qui ont de l'intérêt pour l'Europe.

Après quelques mots de préambule sur l'heureuse situation du pays, due à la faveur de la Providence, et sur la continuation des

bons rapports avec les nations de l'Europe, le président s'exprime en ces termes :

« Depuis votre session, une négociation a été ouverte, entre le secrétaire d'état et le ministre plénipotentiaire de S. M. B. à Washington, relativement au droit de chaque nation sur le territoire de l'Oregon; cette négociation dure encore. Si pendant la session elle arrivait à terme, le résultat en sera probablement porté à la connaissance du congrès. Toutefois, je dois appeler votre attention sur les recommandations contenues dans les précédents messages et ayant en vue de faciliter et d'encourager les émigrations sur ce territoire. L'établissement de postes militaires sur divers points de la ligne qui traverse ce territoire permettra à nos concitoyens de s'étendre en sûreté jusque dans les fertiles régions que baignent les chutes du Columbia, et leur rendront plus profitables les conventions existantes pour l'occupation conjointe par l'Angleterre et les États-Unis.

« J'aurais été heureux d'être en mesure, dans ma dernière communication annuelle au congrès, de vous annoncer l'arrangement complet et définitif des autres différends existant entre les États-Unis et l'Angleterre, et dont je vous ai parlé dans un précédent message. Il est si important pour les intérêts des deux pays, pour le commerce considérable et avantageux qui existe entre eux, que toute cause de plainte, même minime, puisse être promptement écartée, que l'on doit regretter des délais inutiles. Il est vrai que, sous le point de vue pécuniaire, ces questions sont tout-à-fait insignifiantes, si on les compare aux amples ressources de cette grande nation; mais cependant, et plus particulièrement celles qui sont relatives aux saisies et aux détentions des bâtiments américains sur la côte d'Afrique sur la supposition erronée (excusable peut-être au moment où le tort a été commis) qu'ils étaient engagés dans le commerce des esclaves, elles affectent vivement la sensibilité du gouvernement et du peuple américain. La Grande-Bretagne, ayant reconnu, par les précédents, sa responsabilité à ce sujet, ne laisse rien à regretter en ce qui concerne les faits antérieurs au traité de Washington; mais le délai qu'elle apporte à réparer convenablement quelques uns de ces griefs, conformes cependant aux autres, est regrettable. Le tort causé par ces délais frappe avec sévérité les réclamants, et appelle sérieusement votre magnanimité et votre justice à réclamer un prompt arrangement. D'autres différends, également soulevés par l'interprétation des traités, restent également en souffrance.

« Nous continuons de recevoir les assurances de la plus vive amitié de la part des autres puissances européennes, avec lesquelles il est très-important pour nous de cultiver de bonnes relations, et je n'entrevois aucune éventualité qui puisse, à aucun degré, troubler ces bons rapports. La Russie, ce grand empire du Nord, sous la direction judicieuse de son empereur, avance constamment dans la voie de la science et des améliorations, tandis que la France, aidée des conseils de son sage souverain, poursuit une politique propre à consolider la paix générale.

« J'ai informé les deux chambres, dans mon dernier message, que des instructions ont été données à notre ministre à Berlin pour négocier un traité avec le Zollverein, stipulant, s'il était possible, une réduction des droits onéreux dont sont frappés nos tabacs et plusieurs de nos produits agricoles, et accordant en retour une réduction des droits sur les articles de manufacture dont l'introduction ne serait pas en concurrence avec nos propres produits. Ce traité a été négocié et communiqué au sénat à la fin de la dernière session, mais il n'a pas été voté, ce qui équivaut à un rejet, en conséquence de la clause qui stipulait que sa ratification serait échangée le jour où il serait voté. Le pouvoir exécutif, pensant que l'intention du sénat n'était pas de le rejeter absolument, avait donné des instructions à notre ministre à Berlin pour obtenir un délai; je regrette de dire que ses efforts ont été infructueux.

« Je suis heureux de vous informer que la Belgique, par un arrêté royal de juillet dernier, a assimilé le pavillon des États-Unis au pavillon national, en ce qui concerne les relations directes entre les deux pays. Cette mesure rend un grand service à notre navigation, les transports jusqu'ici ayant été principalement effectués par des tiers.

« Nous n'avons pas encore reçu la nouvelle de la conclusion d'un traité avec la Chine.

« Dans mon dernier message, je crus de mon devoir de faire connaître au congrès, en des termes aussi francs que résolus, mon opinion sur la guerre qui existe entre le Mexique et le Texas. Je répète ce que je dis alors, qu'après huit ans d'efforts impuissants pour recouvrer le Texas, il est temps que cette guerre finisse. Les États-Unis ont un intérêt direct dans la question. La contiguïté des territoires engage nos relations; les deux partis belligérants ont entre eux des soupçons injustes, et, par une conséquence nécessaire, les intérêts américains ont souffert, et chaque jour notre paix est compromise.

« Depuis notre dernière session, Mexico a menacé de renouveler la guerre et a fait ou s'est proposé de faire des préparatifs formidables pour envahir le Texas. Il a émis des décrets et des proclamations qui révoltent l'humanité, et qui, s'ils étaient suivis d'effet, appelleraient l'attention de toute la chrétienté.

« Ces nouvelles démonstrations, il n'y a que trop lieu de le croire, ont eu pour cause la négociation du dernier traité d'annexion avec le Texas. Le gouvernement ne pouvait rester indifférent à ces procédés; c'est pourquoi il a pensé qu'aussi bien pour son honneur que pour celui du pays, il était nécessaire que d'énergiques représentations fussent faites au gouvernement mexicain. »

Ici le message entre dans le développement des négociations qui ont eu lieu entre les États-Unis, le Texas et le Mexique, au sujet de l'annexion, et il ajoute :

« La grande élection qui vient d'avoir lieu fournissait le meilleur moyen de s'assurer de la volonté des états et du peuple. En attendant son issue, c'était le devoir impérieux du gouvernement d'informer Mexico que la question de l'annexion était portée devant le peuple américain, et que, jusqu'à ce qu'il se fût prononcé, une invasion du Texas serait considérée comme une atteinte à la liberté de jugement et ne serait pas soufferte. Je suis heureux de vous informer que l'invasion n'a pas eu lieu, et je compte que, quelle que soit votre décision, Mexico reconnaîtra l'importance de décider la question par les voies pacifiques, de préférence à celle des armes.

« La décision du peuple et du sénat, sur ce grand et intéressant sujet, a été manifestée d'une manière décisive. La question de l'annexion a été présentée nettement à leur considération; par le traité lui-même, toutes les questions incidentes et collatérales qui pouvaient diviser l'opinion, laissées à la sagesse de l'avenir, ont été soigneusement écartées. La question de l'annexion a été présentée, je le répète, isolément, et, sous cette forme, elle a été soumise au sentiment public. Une grande majorité du peuple et des états s'est déclarée en faveur de l'annexion immédiate. C'est la volonté du peuple et des états que le Texas soit annexé à l'Union promptement et immédiatement. En mettant cette volonté ainsi prononcée à exécution, on peut espérer que tous les débats incidents seront écartés; d'autres législateurs décideront plus tard combien d'états formera le nouveau territoire, et ainsi des autres.

» Depuis la dernière session, rien ne porte à penser que les dispositions du Texas soient changées; le gouvernement n'a reçu à cet égard aucune espèce de communication. Le Texas désire se placer sous la protection de nos lois et partager les bienfaits de notre système fédéral; l'intérêt des Etats-Unis le réclame. L'extension de nos côtes et de notre commerce étranger, l'accroissement du marché pour nos manufactures et pour nos productions agricoles, la sécurité de nos frontières, l'augmentation de la force et de la stabilité de l'Union, tels sont les résultats que développera rapidement l'annexion. Je ne doute pas que Mexico ne trouve son intérêt à accepter à ce sujet nos avances amicales.

» Je ne redoute également aucune plainte sérieuse d'aucune autre part; ces plaintes n'auraient pas de fondement. Nous n'intervenons d'aucune façon dans les droits des autres nations. On ne peut voir dans nos actes aucun délit de ce genre sur leurs possessions dans ce continent.

» Nous n'avons apporté aucun obstacle aux acquisitions de territoire, quelque importantes qu'elles fussent, que les principales puissances de l'Europe ont faites de temps en temps dans toutes les parties du monde. Nous ne cherchons pas à conquérir par les armes; nous n'avons pas recouru aux intrigues ni aux finesses diplomatiques pour arriver à l'annexion du Texas. Libre et indépendant lui-même, le Texas demande à être reçu dans l'Union; il n'appartient qu'à nous de dire oui ou non.

» Les deux gouvernements étant déjà d'accord par leurs organes respectifs sur les termes de l'annexion, je recommande son adoption au congrès dans la forme d'une résolution ou d'un traité qui sera accepté et rendu obligatoire pour les deux pays, quand le gouvernement du Texas l'aura adopté de la même manière.

Le reste du message s'occupe principalement de questions financières et administratives. Voici le passage relatif au ministère de la guerre :

« Je recommande à votre pressante considération les mesures proposées par le ministre de la guerre; il l'exagère en rien la grande importance de pousser sans délai et de terminer les travaux de fortification. Depuis plusieurs années, il a été beaucoup fait pour mettre nos villes et nos rades en état de défense contre les hasards d'une attaque; mais en considérant les nouveaux éléments employés dans la navigation et les formidables moyens de destruction qui, chaque jour, se produisent, nous ne saurions mettre trop d'activité et de vigilance à préparer et à perfectionner nos moyens de défense. »

MEXIQUE.

Nous recevons des nouvelles du Mexique jusqu'au 17 novembre. Elles contiennent les détails relatifs à la révolte qui a éclaté dans les provinces septentrionales. Elles mentionnent aussi la rupture des relations entre le représentant de l'Angleterre et le gouvernement mexicain. Cet agent attendait d'un moment à l'autre ses passeports. La correspondance du *Hornig-Chronicle* fait connaître ainsi qu'il suit le caractère de la révolte et les dispositions du gouvernement du Texas :

« Une insurrection a éclaté à Juanjuinto et à San-Luiz. Le général Pereotes est le chef de l'insurrection. Il prétend exiger du général Santa-Anna un compte exact et fidèle des sommes énormes que celui-ci a dépensées dans le cours de son administration.

» Santa-Anna s'est mis à la tête d'une armée de 10,000 hommes et s'est rendu à Guadalajara pour étouffer la révolte. On dit que les deux provinces voisines se sont jointes au mouvement, mais le dernier courrier arrivé à Mexico n'a point confirmé cette nouvelle.

» L'ambassadeur avait adressé au gouvernement mexicain des remontrances au sujet du projet d'invasion du Texas. Un échange de notes avait eu lieu relativement à cette affaire entre le ministre secrétaire d'état des affaires étrangères du Mexique et sir Wilson Shannon, ministre des Etats-Unis. D'un autre côté, il importe de remarquer que le ministre des affaires étrangères du Texas, M. Anson Jones, a déclaré formellement que si, avant la session annuelle du congrès des Etats-Unis, les puissances qui se sont portées médiatrices entre le Texas et le Mexique n'avaient point réussi à faire agréer leurs propositions ou déclaré au Mexique qu'il devra se contenter de la partie occidentale de Rio-Grande, le Texas prendrait une attitude offensive, et n'hésiterait pas à employer des auxiliaires pour pousser à la guerre. Il ajoute que les opérations militaires ne s'arrêteront pas à Rio-Grande. Si avant la réunion du congrès des soldats mexicains attaquaient le Texas, les opérations hostiles commenceraient immédiatement. La guerre aura le caractère d'une guerre de représailles. »

SUISSE.

LUCERNE. — Le grand-conseil est convoqué pour le 3 janvier. Le gouvernement vient de faire publier une liste de 54 citoyens fugitifs, qui sont mis en accusation pour avoir pris part aux derniers événements. Il y a parmi eux 15 officiers, 5 avocats, 3 médecins et 10 fonctionnaires publics. Deux sont membres du grand-conseil. Les citoyens détenus appartiennent, en majeure partie, à cette classe de la société.

Le gérant responsable, B. MURAT.

PREMIÈRE FABRIQUE EN FRANCE DE CROWNGLASS, PAR GUINAND, A PARIS.

Trois médailles d'or, expositions de 1859 et 1844.

Cette matière, indispensable pour l'achromatisme d'une longue-vue, est la meilleure pour les verres-conserves destinés à soulager la vue et à la préserver de la fatigue d'un long travail. M. GUINAND est parvenu à une telle perfection dans cette matière, qu'aucun fabricant en Europe ne peut rivaliser avec lui. Elle ne prend pas l'humidité, elle est plus dure qu'aucun autre verre; grâce à cette propriété, elle ne se rait et ne se casse que très-difficilement. MM. Lerebours-Chevalier, opticiens à Paris, et MM. Bloch père et fils, opticiens à Strasbourg, se sont emparés les premiers de cette précieuse matière.

MM. Bloch père et fils sont descendus à l'hôtel du Parc, place des Terreaux, pour huit jours. On trouve chez eux cette matière, travaillée dans leur atelier, pour toutes les vues, même les plus faibles.

Le sieur CHARVIEU, cafetier-restaurateur, fermier de la pêche de la gare de Perrache, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire l'acquisition de l'ancien café du *Globe*, place de la Préfecture. Il ose espérer que les personnes qui l'ont honoré de leur visite pendant qu'il avait son établissement au chemin de fer ne oublieront pas dans son nouveau domicile. On y trouvera toujours des déjeuners chauds et froids et des soupers. Les mets seront de premier choix et le service très-actif.

CHEMIN DE FER DE LYON A AVIGNON.

AVIS

A MM. les Souscripteurs et Actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de Marseille à Avignon.

Les administrateurs du chemin de fer de Marseille à Avignon ont déposé entre les mains de M. le ministre des travaux publics une soumission pour l'exécution et l'exploitation de la ligne de Lyon à Avignon.

Dans la pensée que cette ligne devait être considérée comme intimement liée à celle de Marseille à Avignon, à raison de l'influence avantageuse que les deux chemins doivent exercer réciproquement l'un sur l'autre, les soumissionnaires fondateurs ont décidé que le capital de la nouvelle société devait être concentré, autant qu'il serait possible, soit dans les mains des souscripteurs qui ont constitué la compagnie de Marseille à Avignon, soit dans celles des actionnaires actuels de la société.

En conséquence, le capital de la société projetée pour l'exécution et l'exploitation du chemin de fer de Lyon à Avignon est provisoirement fixé à 80 millions de francs, divisés en 160,000 actions de 500 fr.

Ces actions seraient attribuées :

1° Jusqu'à concurrence de deux actions pour une aux souscripteurs de l'acte de société en date du 28 août 1843, notaire Cahouet, à Paris, portant constitution de la compagnie du chemin de Marseille à Avignon;

2° Jusqu'à concurrence de deux actions pour une aux actionnaires actuels de la même société.

Ceux des souscripteurs primitifs qui n'ont point aliéné leurs actions cumuleraient les droits qui résulteraient pour eux de leur double qualité de souscripteurs et d'actionnaires, et recevraient, par conséquent, quatre actions pour une.

Les souscripteurs et actionnaires de la société du chemin de fer de Marseille à Avignon qui désireront user de la faculté qui leur est attribuée, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus, de souscrire dans la société projetée, devront, soit par eux, soit par leurs procureurs fondés, fournir leurs souscriptions sur les listes déposées à cet effet :

A Marseille, au siège de la société, rue Montgrand, 27;

A Paris, au bureau du comité de Paris, rue Neuve-Vivienne, 53;

A Lyon, au bureau du comité de Lyon, port Saint-Clair.

Les souscriptions ne seront reçues

que jusqu'au 20 janvier courant.

Par le seul effet de la souscription, les membres composant le conseil d'administration du chemin de fer de Marseille à Avignon recevront mandat de traiter avec l'Etat de la soumission du chemin de Lyon à Avignon et de constituer définitivement la société, tous pouvoirs à cet effet étant donnés à ce conseil ou à ses délégués.

Ce conseil aura également mandat et pouvoir de réduire, le cas échéant, les souscriptions recueillies, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus. Toutefois, ces réductions ne pourront être faites que dans une proportion égale pour tous les souscripteurs, sans préférence pour aucun d'eux.

Chaque souscripteur de la nouvelle société devra verser dans les caisses du chemin de fer de Marseille à Avignon, en garantie de sa demande, un vingtième de sa souscription, dont il lui sera délivré récépissé.

Afin d'éviter les doubles emplois, les propriétaires d'actions, soit nominatives, soit au porteur, du chemin de fer de Marseille à Avignon, qui useront, en cette qualité, de la faculté de souscrire à la société projetée, devront présenter leurs titres, soit au siège de l'administration, à Marseille, soit aux bureaux des comités de Lyon et de Paris. Ces titres seront, lors de cette présentation, revêtus d'une griffe indiquant que le propriétaire a usé du droit à lui attribué de souscrire pour le chemin de Lyon à Avignon. Le propriétaire d'actions qui n'aura pas rempli cette formalité au 20 janvier courant sera déchu de son droit à cette souscription, et les demandes qu'il pourrait adresser à cet effet seront considérées comme non avenues.

Dans la quinzaine du jour où serait intervenu le traité définitif entre la compagnie et l'Etat, MM. les actionnaires souscripteurs seront informés du nombre d'actions qui leur seront attribuées, et pour lesquelles ils restent définitivement intéressés dans la société du chemin de Lyon à Avignon.

La société sera alors constituée en compagnie anonyme, aux clauses et conditions qui seront arrêtées par les mandataires ci-dessus désignés et approuvées par l'administration supérieure.

Cet acte de société n'attribuera aucune part privilégiée sur les produits du chemin, ni aux fondateurs, ni aux administrateurs. (2612)

A Louer actuellement.

APPARTEMENT DE 4 PIÈCES nouvellement décorées, avec caves et grenier. Cet appartement est au 1^{er} étage de la maison portant le n° 5, rue d'Amboise. S'adresser rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacie à Lyon, rue Saint-Jean, 50, Préparé au Mou de Veau. Ce sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule toupette de ce sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 3 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (9094)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codez). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevétées et autorisées. (8905)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxeurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop astringent. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Charnozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pharmacien, sur le port. (8149)

AVIS.

Le sieur FAURE aîné prévient le public qu'en suite du décès de son beau-frère LAPOURAILLE, la société établie sous la raison de commerce de *FAURE aîné et Lapouraille* étant dissoute, il reste seul chargé de la liquidation, et qu'il continue la partie de teinture et dégraissage sous le nom de FAURE AÎNÉ, rue Pas-Etroit, n° 5, à Lyon, près la place du Grand-College. Il s'efforcera, comme toujours, de justifier la confiance dont on voudra bien l'honorer. FAURE aîné. (1533)

Etude de M^e Girardet, avoué, place du Gouvernement, n. 5.

ADJUDICATION

au samedi dix-huit janvier 1845.

VENTE PAR LICITATION,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, AU PALAIS DE JUSTICE,

D'IMMEUBLES

Dépendant de la succession d'Antoinette Melin,

Décédée épouse de Mathieu Forest, EN DEUX LOTS SÉPARÉS.

Ils se composent, savoir ; Le premier lot, de bâtiments d'habitation et d'exploitation avec terre verchère en partie close de murs, situés à la Guillotière, route de Vienne, n. 29, près le Moulin-à-Vent. Le deuxième lot, de bâtiments, cour et terre, situés à Vénissieux, lieu du Moulin-à-Vent, chemin dit du Milleux.

MISES A PRIX.

1^{er} lot, six mille francs; ci... 6,000 f.

2^e lot, deux mille francs; ci... 2,000 f.

S'adresser, pour plus amples renseignements, en l'étude de M^e Girardet, avoué. (5211)

FUMIGATIONS

PECTORALES

de J. ESPIC, pharmacien à Bordeaux.

Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde.

ASTHMES, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc.—Prix : 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (8406)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat, rue Mulet, 2.

A vendre pour cause de départ. UN FONDS DE CAFÉ

Situé quartier des Célestins et ayant une bonne clientèle.

Location très-modérée et bail de six ans.—

Prix : 5,000 f. (1528)

BAINS DU RHONE.

Le nouveau fermier a l'honneur de prévenir le public que la réouverture de cet établissement, fermé pour cause de réparation, aura lieu le 1^{er} janvier 1845. La restauration complète des salons, cabinets et baignoires offrira à MM. les baigneurs toute la propreté et le confortable qu'ils peuvent désirer.

PRIX DES BAINS.

Pour les dames : 1 f. 25 c. par bain ;

— 1 f. » par abonnement

de 6 cachets.

Pour les hommes : 1 f. 50 c. par bain ;

— 1 f. 25 c. par abonnement

de 6 cachets. (2683)

Un pédicure est attaché à l'établissement.

AVIS.

On demande pour une industrie en pleine activité et offrant de beaux bénéfices un associé pouvant faire une mise de fonds de 10 à 12,000 f. Cet associé sera chargé de la surveillance du capital social et pourrait faire les voyages que nécessiterait le commerce. S'adresser chez M. Desgoutte, rue Neuve, 17, au 2^e. (1526)

SOUS CHARGE

A Marseille pour New-York.

LE

MISSOURI,

Navire américain, neuf, de première classe, de 319 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, ayant de très-beaux emménagements pour vingt passagers, commandé par le capitaine J. Silvester, partira pour sa destination vers le 25 janvier prochain.

Pour fret et passage, s'adresser, à Lyon et à Marseille, à M. E. Gautier, consignataire. ((2670 bis))

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulaille, 19.

AVIS.

MM. les administrateurs de la Compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Reims préviennent MM. les actionnaires que le délai d'admission à la souscription des actions de nouvelle émission, lequel avait été fixé au 31 décembre, est prorogé jusqu'au 15 courant, par suite des réclamations, qui leur ont été faites que divers porteurs d'actions, étrangers à Lyon ou absents, n'auraient pas eu le temps de faire connaître leur détermination. (2691)

A VENDRE.

UN FONDS DE CHAPELLERIE,

Passage de l'Hôtel-Dieu, 49.

S'y adresser.

(2689)